
pement accordent à la transformation plus poussée de leurs produits de base avant leur exportation. Nous faisons nôtre l'intérêt que revêt pour les pays en voie de développement la suppression de la montée des tarifs et des barrières non tarifaires qui nuisent à l'établissement d'installations efficaces de transformation dans les pays exportateurs de matières premières. A notre avis, l'étude sectorielle est un moyen clef d'atteindre cet objectif dans le cadre des négociations commerciales multilatérales.

Coopération industrielle

Toute mesure concertée en vue de réduire l'écart entre pays pauvres et pays riches doit nécessairement encourager l'industrialisation des pays en voie de développement. Nous devons veiller à ce que, dans les années 80, ces pays connaissent une croissance industrielle plus rapide et plus équilibrée et nous reconnaissons que les pays industrialisés se doivent de participer à ce processus.

Deux des éléments essentiels à une croissance industrielle plus rapide, soit les investissements et la technologie, se retrouvent en grande partie dans le secteur privé des pays industrialisés.

Nous croyons que les intérêts légitimes des pays en voie de développement -- besoin de capital, droit à la souveraineté permanente sur leurs ressources naturelles et contrôle de leur propre destinée économique -- doivent être conciliés de toute urgence avec le rôle du secteur privé en ce qui a trait à l'apport du capital et de la technologie.

La coopération industrielle au niveau bilatéral pourrait contribuer efficacement à rapprocher ces intérêts par la voie de divers instruments comme les investissements, l'assistance technique, la formation et l'orientation en matière de gestion, tout en fournissant un cadre juridique qui permettrait au secteur privé d'agir dans l'intérêt des deux partenaires.

Nous croyons qu'il y aurait lieu d'établir à l'échelle internationale un accord type de coopération industrielle qui pourrait orienter l'action des gouvernements et du secteur privé.

Nous sommes favorables à l'idée de fournir aux pays en voie de développement l'information et la compétence qui leur permettraient d'identifier et de formuler leurs priorités nationales à l'égard des sociétés transnationales.

Nous sommes prêts à partager avec eux notre expérience en ce qui concerne l'établissement de mécanismes de filtration, de méthodes
